

# **L'emploi informel au Maroc : L'estimation d'un modèle économétrique de l'emploi informel à partir des déterminants socioéconomiques**

## **Informal employment in Morocco: Estimation of an econometric model of informal employment based on socioeconomic determinants**

**Adil HASSINE, (Docteur)**

*RIME Lab (Recherche Interdisciplinaire en Management et en Économie)  
Université de Lille. Lille, France*

**Ilham NEJJARI, (Docteure)**

*Laboratoire L-qualimat d'Etude et de Recherche en Qualité, Marketing, Management des PME et  
Transfert des technologies,  
Université Cadi Ayyad de Marrakech, Maroc*

|                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Adresse de correspondance :</b>  | 1, AV My Abdellah (ex Safi) Rouidate 1 Imm. Guéliz – Marrakech<br>Téléphone : (+212) 5 24 33 11 25                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Déclaration de divulgation :</b> | Les auteurs n'ont pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Conflit d'intérêts :</b>         | Les auteurs ne signalent aucun conflit d'intérêts.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Citer cet article</b>            | HASSINE, A., & NEJJARI, I. (2023). L'emploi informel au Maroc : L'estimation d'un modèle économétrique de l'emploi informel à partir des déterminants socioéconomiques. International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 4(3-2), 255-272.<br><a href="https://doi.org/10.5281/zenodo.7974046">https://doi.org/10.5281/zenodo.7974046</a> |
| <b>Licence</b>                      | <b>Cet article est publié en open Access sous licence<br/>CC BY-NC-ND</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

*Received: January 24, 2023*

*Accepted: June 02, 2023*

**International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics - IJAFAME**

**ISSN: 2658-8455**

**Volume 4, Issue 3-2 (2023)**

## **L'emploi informel au Maroc : L'estimation d'un modèle économétrique de l'emploi informel à partir des déterminants socioéconomiques**

### **Résumé**

Dans ce travail, nous ferons une analyse économétrique tout en exploitant une base de données microéconomiques générée à partir d'une enquête que nous avons-nous-mêmes réalisée. Le recours aux données primaires permet de récolter les informations qui correspondent exactement aux problématiques de recherche, une meilleure connaissance des données et surtout d'avoir des informations récentes et exclusives. On va étudier l'hétérogénéité individuelle de l'effectif de notre échantillon et de quantifier l'impact des facteurs socioéconomiques et professionnels sur l'exercice de l'emploi informel. Nous cherchons à évaluer les caractéristiques qui rendent plus probable le risque de devoir travailler dans le secteur informel. En se basant sur les données d'enquête que nous avons nous-mêmes récoltées et la nature du modèle utilisé. La régression logistique binaire effectuée nous a permis d'identifier un certain nombre de facteurs déterminants le recours à l'emploi informel. En effet, la variable âge est corrélée négativement avec l'emploi informel. D'autre part, la corrélation entre l'emploi informel et la modalité " Célibataire" de la variable "État matrimonial" est positive (en se référant à la modalité référence : Veuf(ve)). Par contre, la relation entre l'emploi informel et la modalité "Marié(e)" est négative. Pour la variable "Nombre d'enfants", elle est liée négativement avec l'emploi informel. Enfin, le niveau moyen et le niveau supérieur de la variable "diplôme", quant à eux, sont négativement corrélés avec l'emploi informel. Cette analyse permettrait de mettre le doigt sur les aspects à améliorer si l'on veut réformer le marché du travail marocain (au moins pour le segment de l'emploi temporaire) à partir de la perspective extensive de l'économie traditionnelle.

**Mots clés :** La régression logistique binaire, l'emploi informel, déterminants socioéconomiques.

**Classification JEL :** E24 ; Z10

**Type de l'article :** Recherche empirique

### **Abstract**

In this work, we will do an econometric analysis while exploiting a microeconomic database generated from a survey that we have carried out ourselves. The use of primary data makes it possible to collect information that corresponds exactly to the research issues, a better knowledge of the data and above all to have recent and exclusive information. We will study the individual heterogeneity of the workforce in our sample and quantify the impact of socioeconomic and professional factors on the exercise of informal employment. We seek to assess the characteristics that make the risk of having to work in the informal sector more likely. Based on the survey data that we have collected ourselves and the nature of the model used. The binary logistic regression performed allowed us to identify a number of factors determining the use of informal employment. Indeed, the age variable is negatively correlated with informal employment. On the other hand, the correlation between informal employment and the "single" modality of the "marital status" variable is positive (referring to the reference modality: widow(er)). On the other hand, the relationship between informal employment and the "Married" modality is negative. For the variable "Number of children", it is negatively linked with informal employment. Finally, the average level and the upper level of the "diploma" variable are negatively correlated with informal employment. This analysis would make it possible to pinpoint the aspects to be improved if we want to reform the Moroccan labor market (at least for the temporary employment segment) from the extensive perspective of the traditional economy.

**Keywords:** Binary logistic regression, informal employment, socioeconomic determinants.

**JEL Classification:** E24 ; Z10

**Paper type:** Empirical research

## 1. Introduction

La version néoclassique de la théorie de segmentation postule que les entreprises cherchent à minimiser leurs coûts de rotation. Pour y parvenir, elles préfèrent recruter des chômeurs pour alimenter le secteur primaire (formel) dont les emplois sont caractérisés par des salaires relativement hauts, des rendements élevés sur le capital humain accumulé (A. Lewis, 1954), ainsi qu'une solide protection sociale et des perspectives de carrière attractives. Ce choix écarte les postulants non avertis à l'égard de l'instabilité provenant du secteur secondaire (informel), qui se caractérise par des emplois peu rémunérés, une durée d'activité souvent limitée et une faible protection sociale. Effectivement, les faibles salaires du secteur secondaire vont inciter les chômeurs à refuser l'accès à ce segment du marché du travail. Par contre, avoir un poste dans le secteur primaire nécessite le passage par un chômage d'attente (chômage volontaire), ce qui explique qu'un bon nombre de chômeurs sont prêts à attendre.

Le marché du travail marocain se caractérise bel et bien par ce dualisme formel/informel. Cette hétérogénéité est due à l'existence des entraves à l'entrée du marché du travail et constitue un générateur pur et net du chômage (vision restrictive). En revanche, d'autres analyses considèrent le secteur traditionnel comme étant un régulateur économique et non une source de déstabilisation du marché du travail (vision extensive).

Dans ce papier, on ne va pas mentionner notre position sur cette question clé, qui nécessite sans aucun doute une étude profonde, que ce soit pour réfuter une thèse ou pour la soutenir (la sphère normative), mais nous allons polariser l'attention sur la question de la segmentation de ce marché du travail tout en restant dans la sphère positive. En effet, on va mettre l'accent sur les déterminants socioéconomiques qui incitent une catégorie des offreurs du travail à accéder au secteur traditionnel. D'où la problématique suivante :

### **Quel est le rôle des facteurs socioéconomiques dans le recours à l'emploi informel ?**

Cette question majeure de la recherche peut être subdivisée en deux sous questions :

- (1) Quel est l'impact des variables sociodémographiques dans le recours à l'emploi informel ?
- (2) Quel est l'impact des variables économiques dans le recours à l'emploi informel ?

Le choix de ce sujet est motivé par l'importance de l'économie traditionnelle au Maroc qui représente selon la (BAM, 2021) 30% du PIB national et 80% de l'emploi global dans le pays.

Pour répondre aux questions de notre problématique, on a structuré notre article comme suit :

Le premier point sera consacré au cadre théorique en présentant une revue de littérature de deux points de vue différents à propos du dualisme du marché du travail marocain. Le second point, quant à lui, sera réservé aux poids des diverses variables socioéconomiques (sociodémographique et professionnelles) dans l'occupation d'un emploi informel. Enfin, on va conclure en présentant les limites et les perspectives de notre étude.

## 2. Le secteur informel au Maroc : caractéristiques et soubassements théoriques

Pour l'approche néoclassique traditionnelle, le caractère dualiste de l'économie marocaine ne pourrait que favoriser le chômage et créer une subordination entre l'économie formelle et l'économie informelle. Cependant, une autre approche contemporaine a dépassé cette vision en considérant le secteur traditionnel comme étant un régulateur économique du marché du travail, dans ce qui suit nous allons présenter les deux optiques en vue de mieux cerner la réalité de ce secteur qui n'a pas cessé de s'amplifier dans les pays en développement, tout en mettant en évidence les traits principaux de ce secteur au Maroc.

La première vision, qui s'inscrit dans le cadre néo-libéral, considère l'économie informelle comme étant l'incarnation idéale de la concurrence pure et parfaite. Le secteur formel est ligoté par une multitude d'entraves mises en place par l'État, à savoir le protectionnisme, le Code du travail, la bureaucratie, la rigidité des salaires, etc. ce qui empêche le marché de fonctionner de façon compétitive. Pour contourner ces obstacles, une économie parallèle s'est développée en marge des règles légales. L'économie informelle est donc une incarnation d'un capitalisme aux pieds nus (H. De Soto, 1994) (2.1).

La deuxième vision s'inspire des travaux de A. Lewis (1954). Elle considère l'apparition de l'économie traditionnelle comme une nouvelle façon de repenser l'hétérogénéité structurelle des économies en développement. Cette nouvelle conception ne suppose pas une subordination entre les deux secteurs, mais plutôt une concurrence (G. Nihan, 1980) (2.2).

### **2.1. L'informel est le résultat du dysfonctionnement de l'économie moderne : approche restrictive de l'emploi**

Les travaux qui portent sur le secteur informel en tant qu'objet d'analyse scientifique sont relativement récents, ils remontent aux années soixante-dix. En effet, les travaux de K. Hart, (1973) sur le Ghana et ceux du BIT (1972) sur le Kenya, avaient posé la première pierre d'une longue suite d'études qui s'intéressent au travail pauvre et pénible, un travail qui n'est ni régulé par l'État ni régi par la loi (absence d'enregistrement et de réglementations). Selon le BIT, le secteur informel se caractérise par les éléments suivants : le libre accès aux activités informelles, l'usage de ressources locales, la propriété essentiellement familiale des unités de production informelles (UPI). On peut aussi ajouter que le poids des opérations au niveau de chaque unité de production est faible, et que l'usage du capital humain comme du capital technique est très réduit. En outre, les qualifications des employés sont dues essentiellement à l'apprentissage et non aux systèmes d'enseignement et de formation officiels. Enfin, les marchés sont non réglementés et exposés à la libre concurrence. S.V. Sethuraman (1976), pour sa part, a apporté des éléments complémentaires à la définition du BIT, à savoir le nombre d'employés dans les UPI qui ne dépasse pas 10 personnes, les unités de production qui évoluent en dehors du cadre légal et administratif et l'usage massif de l'aide familiale. De même, les horaires de travail sont irréguliers, l'accès aux crédits institutionnels est presque impossible avec une formation insuffisante des travailleurs. Il y a également une sous-utilisation d'énergie électrique et mécanique et, enfin, S.V. Sethuraman (1976) a mis l'accent sur le caractère non permanent et aussi ambulant des activités des UPI.

Ces critères reposent sur des faits réels, c'est-à-dire sur l'observation de la réalité du terrain et non sur une abstraction théorique. Au Maroc, on constate clairement la totale conformité des critères de BIT et ceux de S.V. Sethuraman (1976) avec la réalité du secteur informel national. En effet, la faible taille des UPI marocaines se conforme au 4<sup>ème</sup> et au 1<sup>er</sup> critère respectivement du BIT et de S.V. Sethuraman (1976). Selon les statistiques, 97.1% des UPI mobilisent 3 personnes au plus en 2007 (HCP, 2009). En outre, le faible niveau d'instruction et de formation matérialisé par le 6<sup>ème</sup> critère tant chez le BIT que pour S.V. Sethuraman (1976) constitue un caractère inhérent au secteur informel marocain. Les chiffres montrent que 46.6% des travailleurs informels au Maroc sont non qualifiés en 2007 (HCP, 2009).

Le secteur informel, partout dans le monde, concrétise la fameuse idée du dualisme de l'économie. Cette vision dualiste remonte aux travaux de A. Lewis (1954), dans lesquels ce dernier distingue deux systèmes de production qui se côtoient.

Le premier (formel) est moderne et mobilise une main-d'œuvre salariée souvent qualifiée, des instruments de production sophistiqués et des méthodes de travail à productivité élevée. Dans le

second, au contraire, on trouve des activités de production à très faible productivité, une main-d'œuvre non protégée, mal rémunérée, peu qualifiée, peut être aussi non rémunérée dans le cadre de l'aide familiale et un échange peu marchand. Le secteur informel contient souvent des travailleurs issus de l'exode rural ou de la déperdition scolaire, qui exercent des activités à faible productivité comme les petits commerces urbains ou les prestations de services fortement dévalorisées. Ceci est le cas au Maroc.

A. Lewis (1954) affirme que l'augmentation de l'offre d'emploi dans le secteur formel, ne fait qu'absorber progressivement l'excédent de la force du travail provenant du secteur informel. L'accélération de cette absorption dépend essentiellement du taux d'accumulation du capital, parce que l'existence d'une main-d'œuvre abondante permet de maintenir la rémunération des salariés à un niveau faible, et en conséquence, le taux de profitabilité à un niveau élevé. Le taux de réinvestissement de ces bénéfices déterminera le développement du processus en question, à condition que l'accroissement de l'accumulation soit supérieur à celui de la population.

Cette vision de l'informel inspirée des travaux de Lewis (1954), a constitué les piliers des politiques de développement mises en place par un bon nombre de pays du tiers monde, dont le Maroc. En effet, au lendemain de l'indépendance du royaume, la préoccupation majeure qui s'est imposée est celle d'une reconversion réelle des structures économiques du pays et la création des conditions favorables d'un véritable développement économique.

Depuis 1960, une suite de plans économiques (le plan quinquennal de 1960 à 1964 ; le plan triennal de 1965 à 1967 et le plan quinquennal de 1968 à 1972) furent successivement mis en action afin de stimuler la production globale, encourager l'investissement tant public que privé et créer le maximum de postes d'emploi pour lutter contre le chômage. Pour ce faire, l'État s'est engagé dans un processus de modernisation de l'économie, il a réalisé des investissements de grande importance et créé des entreprises publiques dans le but d'intégrer l'économie nationale dans le système moderne. L'informel a été considéré par le gouvernement comme étant un cadre économique qui ne remplit pas les conditions normales et légales de l'exercice de travail, comme celles de la rémunération, la santé, l'hygiène et la protection sociale. Ces préalables définissent un statut d'emploi bien précis vers lequel tout emploi doit tendre sans aucune possibilité de déviation. Cette approche adoptée à l'époque, et qui met au premier plan ce que l'on appelle l'emploi par le statut, a considéré les travailleurs informels comme des chômeurs.

Cette vision trouve ses origines dans la théorie économique, qui considère l'informel comme étant un champ de redéploiement du surplus de la force du travail exclue par le secteur moderne. Il suffit donc de développer ce secteur moderne pour qu'il puisse réabsorber cette main-d'œuvre. En parallèle, on doit assurer l'évolution du secteur traditionnel vers les normes de l'économie moderne. De cette façon, l'informel sera conséquemment appelé à disparaître. J-P. Lachaud (1976) estime que les activités informelles devraient soit disparaître sous l'effet de la croissance économique qui favorise la modernisation, soit évoluer vers les normes formelles (les activités évolutives). V. Tokman (1990) ajoute que l'insoutenabilité du chômage et l'absence d'un régime d'indemnisation poussent les chômeurs à s'intégrer dans le secteur traditionnel. S. Marniesse (1997), pour sa part, a lié l'existence du secteur informel au dysfonctionnement de l'économie moderne en se basant toujours sur les travaux de Lewis (1954), mais cette fois avec l'utilisation des termes nouveaux, à savoir "les activités résiduelles" et "la dynamique bloquée". Cette vision dite restrictive commence à céder la place à une autre approche qualifiée d'extensive.

## **2.2. Le secteur traditionnel comme régulateur économique : vision extensive de l'emploi**

Après les deux chocs pétroliers des années soixante-dix, le secteur informel a connu une explosion

nourrie essentiellement par la perte d'emploi dans le secteur formel. À la suite d'une succession de crises économiques durant les années soixante-dix et quatre-vingt, l'approche qui a visé auparavant à absorber le secteur traditionnel par son intégration dans le secteur moderne semble alors illusoire. Elle a cédé la place à une nouvelle vision qui met au premier plan les flux entre les deux économies, dans la mesure où un bon nombre de travailleurs formels qui ont perdu leurs emplois, majorés par ceux qui ont échoué à accéder au secteur moderne, rejoignent le secteur traditionnel et contribuent à l'émergence de cette nouvelle vision dite régulatrice. Cette approche met l'accent sur un nouveau rôle de l'informel comme régulateur économique.

L'ancienne vision repose sur une lecture marxiste ou plutôt fonctionnaliste de l'économie informelle. Effectivement, C. Moser (1978) et R. Gallisso (1991), deux économistes d'inspiration marxiste, ont considéré le secteur traditionnel comme étant le lieu de production des biens et des services à faibles coûts, afin de garder à un niveau bas le coût de reconstitution de la force du travail. En d'autres termes, l'informel représente pour les partisans de cette vision un espace d'exploitation de la main-d'œuvre dans les deux secteurs. En effet, le niveau des salaires et les conditions du travail dans l'économie traditionnelle rendent les travailleurs dans le secteur moderne moins enclin à demander l'augmentation de leurs salaires ou l'amélioration de leurs conditions de travail.

En revanche, la nouvelle lecture d'inspiration néoclassique sort l'économie informelle de ce rôle négatif pour l'établir comme étant un instrument d'amortissement des chocs. Cette nouvelle vision met en cause les critères de l'approche fonctionnaliste (l'usage des ressources locales, les simples techniques de travail, la faible qualification...) en mobilisant à sa faveur de nouveaux critères d'inspiration libérale, à savoir l'accès libre au marché, la concurrence pure et parfaite et l'absence de réglementations. De ce fait, le secteur informel incarne pour les néoclassiques le marché où l'on constate une harmonisation des décisions économiques, une universalité du comportement et une maximisation de l'utilité tant pour le consommateur que pour le producteur (H. Rey, 1992). En outre, les néoclassiques considèrent l'échange dans le secteur traditionnel comme un mode d'affectation décentralisée des ressources avec des coûts fixes minimaux et plusieurs intermédiaires, ainsi qu'une multitude de lieux de vente, ce qui rend les transactions plus souples et sans aucune perte d'efficacité économique.

H. De Soto (1994) présente une nouvelle interprétation des causes entraînant l'émergence de l'informel. D'après ce chercheur, le secteur traditionnel n'est pas dû au lent développement du secteur moderne, mais essentiellement à sa rigidité. Le secteur traditionnel est assimilé donc à une révolution contre un système économique excessivement rigide. Le décideur économique devient de plus en plus conscient de ce changement de vision. En effet, l'apparition de nouveaux concepts comme celui de la "microentreprise" incarne ce changement. Une microentreprise désigne une petite unité de production souvent informelle qui opère dans le domaine de l'artisanat ou du commerce de proximité. Ces petites structures économiques ont contribué énormément à l'effort de la démarcation du secteur traditionnel de l'ancienne vision qui le considère comme un espace d'activités économiques ambulantes, non structurées et non basées sur l'accumulation. D'autre part, cette nouvelle vision adopte l'approche de l'emploi par la génération de revenu. D'où la prise en considération de l'emploi informel dans les statistiques officielles comme des actifs occupés. Dès son apparition, cette nouvelle méthodologie a été adoptée dans les différentes enquêtes effectuées au Maroc et dans les divers recensements, dont celui de 2014.

On assiste alors à un passage de l'emploi par le statut où le secteur traditionnel est totalement exclu, à l'emploi par génération de revenu. D'où une éligibilité du travailleur du secteur informel. En conséquence, l'acteur informel quitte la catégorie des chômeurs pour rejoindre celle des actifs

occupés. Pourtant, l'approche d'aujourd'hui partage quelques similitudes avec celle d'il y a quatre décennies. En effet, d'après la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (BIT, 1993, p.6), le secteur informel est défini comme étant « *un ensemble d'unités de production des biens ou des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées* ».

Les critères qui mettent en exergue la taille des unités de production informelles (UPI), leur niveau d'organisation et leur personnalité juridique sont renouvelés. Si on prend par exemple la personnalité juridique des UPI, on constate que celle-ci est complètement confondue avec celle du propriétaire, cela pourrait être concevable dans la mesure où les moyens de production peuvent servir tant l'usage individuel que la production de biens et de services. Ceci rejoint par certains côtés le point de vue de la Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST), qui voit que l'absence des formes juridiques bien précises pour les UPI n'est pas « *nécessairement réalisée avec l'intention délibérée de se soustraire au paiement des impôts ou des cotisations de sécurité sociale, ou d'enfreindre la législation du travail, d'autres législations, ou d'autres dispositions administratives* » (BIT, 1993, p.6).

Si l'on considère que l'économie informelle n'a pas cessé depuis le début des années quatre-vingt d'accueillir un nombre de plus en plus important d'instruits, dont les reconvertis de l'économie moderne et les porteurs de diplômes supérieurs, on pourrait conclure que cela constitue une rupture avec le sixième critère du BIT et de S.V. Sethuraman (1976). On reconnaît donc l'économie informelle comme étant un secteur qui permet la création d'emplois et qui régularise la sphère aussi bien sociale qu'économique à travers l'absorption d'une partie des chocs sur le marché du travail (D. Cogneau et al., 1996). Il sera tout à fait légitime d'introduire les emplois que le secteur traditionnel crée dans les statistiques officielles des actifs occupés et par conséquent, c'est l'approche extensive de l'emploi qui va désormais régner. Cette dernière met au premier plan la génération de revenu au détriment du statut du travail, elle englobe les individus exerçant dans l'économie informelle, qu'ils soient indépendants ou salariés et aussi les travailleurs exerçant dans le formel, mais échappant aux règlements (informalité volontaire).

Le côté théorique, quant à lui, a mis en avant essentiellement la nature et la place que l'on peut confier au secteur traditionnel, notamment dans la partition de la population. Cette approche traditionnelle a cédé la place au profit d'une autre vision dite parcellaire, qui prospecte de nouveaux chemins pour améliorer les conditions de travail pour les catégories qui semblent vulnérables (les femmes, les enfants et les jeunes), en recourant par exemple à la microfinance.

En matière politique, la nouvelle approche par la génération de revenu favorise le désengagement de l'État de ses responsabilités vis-à-vis des acteurs informels. Dorénavant, les gouvernements commencent à abandonner les politiques qui visent à formaliser le secteur traditionnel, au profit de certaines mesures qui cherchent à instaurer une sorte de cohabitation entre les deux économies. Effectivement, E. Assidon (1992) estime que l'informel constitue « *une zone de non réglementation qui répondrait aux exigences du libéralisme* ».

De même, G. Massiah et J.-F. Tribillon (1998) considèrent que le secteur traditionnel est un espace qui permet à une partie très importante de la population de survivre et à l'économie de tourner. Selon le bureau international du travail, l'emploi informel est celui qui n'est pas soumis « *à la législation nationale du travail, à l'impôt sur le revenu, à la protection sociale ou aux droits et certains avantages liés à l'emploi* (BIT, 2002) ». Cette définition ne fait que lier le concept de l'informalité à l'ensemble des unités de production qui ne respectent pas les dispositifs légaux relatifs à l'immatriculation, à la fiscalité et à la protection sociale. Au Maroc le haut-commissariat

au plan (HCP,2000) a défini le secteur informel comme étant « le secteur qui englobe toutes les unités de production qui ne disposent pas d'une comptabilité conforme à l'organisation comptable en vigueur au Maroc, exerçant des activités non agricoles, y compris les activités commerciales et artisanales exercées par les agriculteurs comme activités secondaires ». Le HCP a réalisé trois enquêtes en 1999, en 2007 et en 2013, celles-ci ont mis en évidence les caractéristiques et la dynamique du secteur informel au Maroc, surtout l'absence de la couverture sociale, la faible rémunération, l'impossibilité d'accès aux crédits et le bas niveau de la productivité.

En se basant sur les données de ces trois enquêtes, le nombre des unités de production informelles est passé de 1.55 millions à 1.68 millions entre 2007 et 2013, avec un accroissement annuel moyen de 19000 unités. 72% de ces unités ont été localisées en milieu urbain en 2007. La proportion des ménages, qui tirent leurs revenus de ce secteur, a connu une baisse significative au cours de la période 1999-2007, en passant de 18.2% à 14.3%. De même, dans la zone urbaine, ce chiffre est passé de 21.8% à 16.5%. Pour sa part, le chiffre d'affaires du secteur informel s'est accru en moyenne de 6.5% entre 2007 et 2013 pour atteindre 410 milliards de DH. En dépit de cette augmentation, la contribution des UPI au PIB marocain a enregistré une diminution, en passant de 14.3% en 2007 à 12.2% en 2013. Par secteur, leur contribution s'est améliorée entre 2007 et 2013. En effet, le secteur commercial a réalisé 56.8% de la production totale du commerce en 2013, au lieu de 47.6% en 2007. Le secteur de construction, quant à lui, a augmenté sa participation dans la production totale des bâtiments et des travaux publics de 23.8% à 26.9%. Les activités industrielles ont réalisé 9.6% en 2013 au lieu de 8.3% en 2007 de la production industrielle globale. En outre, les UPI de services ont réalisé 7.9% en 2013 au lieu de 6.1% en 2007 de la production globale des services hors administrations publiques.

**Tableau 2.1. Contribution du secteur informel à la production totale pour certains pays en développement**

| <b>Pays (année)</b> | <b>% de l'informel dans le PIB</b> |
|---------------------|------------------------------------|
| Russie (2006)       | 7.3                                |
| Ukraine (2006)      | 8.8                                |
| Bulgarie (2006)     | 12.6                               |
| Maroc (2007)        | 14.3                               |
| Venezuela (2005)    | 14.8                               |
| Egypte (2004)       | 18.2                               |
| Honduras (2005)     | 19.6                               |
| Inde (2002)         | 22.2                               |
| Iran (2005)         | 24.6                               |
| Colombie (2005)     | 26.3                               |
| Tunisie (2004)      | 28.9                               |
| Guatemala (2005)    | 29.0                               |

Source : OCDE (2009)

En somme, les études sur le marché du travail ont largement contribué à la détermination des facteurs explicatifs des emplois informels. Pourtant, il existe peu d'études au Maroc qui ont pris en considération les barrières à l'entrée dans le secteur formel matérialisé par les facteurs socioéconomiques.

La section suivante révèle, à travers une étude économétrique, le poids des diverses variables socioéconomiques (sociodémographique et professionnelles) dans la nature de l'emploi occupé.

### **3. L'estimation du modèle économétrique de l'emploi informel à partir des déterminants socioéconomiques**

L'accès à des bases de données fournissant les informations dont nous avons besoin ici étant compliqué, nous avons-nous-mêmes construit nos données. Pour cela, nous avons réalisé une enquête de terrain. Nous avons interrogé 549 personnes afin d'analyser l'emploi informel et l'emploi à durée limitée à partir de la perspective de la flexicurité. Notre enquête s'est déroulée à la fois dans des zones urbaines et rurales, compte tenu de ce que nous avons présenté plus haut. Nous avons approché les travailleurs en sollicitant un peu de leur temps pour remplir avec eux un questionnaire préétabli. En effet, afin d'explicitier les déterminants de l'occupation de l'emploi informel et celui à durée déterminée, ainsi que leur relation avec les formes de flexicurité, l'enquête a permis de recueillir des informations sur 549 individus de la région Souss-Massa au Maroc travaillant dans ou aux alentours de la ville de Taroudant et Agadir. Notre but était d'interroger ces personnes sur trois blocs d'informations : leurs caractéristiques socio-économiques, professionnelles et leur perception de la sécurité et de la flexibilité de l'emploi. Le principe d'échantillonnage est une sélection aléatoire probabiliste. Cette technique permet de calculer scientifiquement la précision des résultats, mais aussi d'interroger des individus difficiles à joindre, ce qui assure leur représentation au sein de l'échantillon. Les entretiens ont été réalisés en face à face chez les répondants, sur leur lieu de travail et dans la langue arabe (dialectal).

Sur les 549 individus de notre base de données, 453 disposent d'un contrat écrit (325 en CDD et 128 en CDI) et 96 travaillent sans contrat dans des unités de production informelles. Les premiers exercent au sein d'entreprises du secteur formel. Les secteurs d'activités sont variés (industrie agro-alimentaire, agriculture, BTP, centres d'appel, hébergement et restauration). Les travailleurs informels, quant à eux, sont concentrés dans deux autres secteurs d'activité : l'artisanat du cuir et le commerce de gros.

Les variables explicatives recueillies sont au nombre de 16 : l'âge, l'état matrimonial, le nombre d'enfants, le genre, le diplôme, le type de contrat, le secteur d'activité, le salaire, la sécurité d'employabilité, la sécurité combinatoire, la sécurité d'emploi, la sécurité de revenu, la flexibilité quantitative interne, la flexibilité fonctionnelle, la flexibilité quantitative externe et la flexibilité salariale.

Dans ce papier nous allons nous limiter à mesurer l'impact des variables socioéconomiques sur l'exercice de l'emploi informel en exploitant le premier bloc des informations collectées uniquement (5 variables seulement). L'étude de l'emploi informel, lui-même, en relation avec les diverses formes de flexibilité et de sécurité fera l'objet des travaux ultérieurs. Nous explicitons ensuite plus précisément ces variables et leur rôle pressenti au sein du modèle que nous utilisons pour l'estimation.

Nous présentons ci-après nos variables sociodémographiques (a) et professionnelles (b) ; elles seront utilisées dans notre premier modèle, sur les critères d'occupation d'un emploi informel. Cela nous amènera à pouvoir comparer les caractéristiques des populations marocaines qui occupent un emploi formel avec un contrat de travail écrit (453 personnes sur les 549 de notre échantillon) ou un emploi informel (96 personnes dans notre base de données).

#### **3.1. Caractéristiques sociodémographiques de l'échantillon**

L'âge constitue un facteur explicatif important puisque les plus jeunes sont ceux qui exercent davantage dans le secteur informel. En effet, la moyenne d'âge des travailleurs sans contrat n'atteint pas 28 ans, contre plus que 29 ans chez les employés en contrat (tableau 3.1).

**Tableau 3.1. Répartition de la population selon le type de contrat et l'âge**

|                                            | N   | Minimum | Maximum | Moyenne | Ecart type |
|--------------------------------------------|-----|---------|---------|---------|------------|
| Âge (années) des travailleurs en contrat   | 453 | 18      | 46      | 29.49   | 6,774      |
| Âge (années) des travailleurs sans contrat | 96  | 16      | 47      | 27.99   | 8,002      |

Source : données de l'auteur

La Direction de la Statistique (2000) va dans ce sens puisqu'elle affirme que les employés du secteur traditionnel sont relativement jeunes : 67,3% ont un âge qui se situe entre 18 et 34 ans contre 45,3% seulement chez leurs homologues du secteur formel. Cette dominance des jeunes pourrait s'expliquer essentiellement par l'hétérogénéité des niveaux d'occupation dans l'économie traditionnelle. Celle-ci emploie un nombre important des jeunes qui exercent dans la précarité, puisqu'ils ne sont pas complètement intégrés dans la vie professionnelle. Ces jeunes occupent des emplois informels uniquement pour acquérir un capital et bénéficient d'une certaine expérience professionnelle, avant de monter leur propre affaire plus tard. On constate aussi la présence d'enfants salariés âgés de moins de 18 ans dans notre échantillon et qui travaillent dans l'économie traditionnelle. Ceci corrobore également les observations de la Direction de la statistique (2000) qui indique que 12,3% des salariés du secteur informel sont des enfants. Ce phénomène trouve son explication dans le contexte socioculturel du Maroc et dans la pauvreté qui poussent les enfants à travailler pour satisfaire leurs besoins et ceux de leurs familles.

Au-delà de l'âge, l'état matrimonial représente un autre facteur discriminant primordial puisque les célibataires constituent 56.3% des travailleurs sans contrat, contre 51.2% chez les employés en contrat.

**Tableau 3.2. Répartition de la population de l'emploi formel et celle de l'emploi informel selon l'État matrimonial**

|                 |              |                        | L'état matrimonial |            |          |          | Total  |
|-----------------|--------------|------------------------|--------------------|------------|----------|----------|--------|
|                 |              |                        | Célibataire        | Divorcé(e) | Marié(e) | Veuf(ve) |        |
| Type de contrat | En contrat   | Effectif               | 232                | 21         | 196      | 4        | 453    |
|                 |              | % dans Type de contrat | 51,2%              | 4,6%       | 43,3%    | 0,9%     | 100,0% |
|                 | Sans contrat | Effectif               | 54                 | 1          | 41       | 0        | 96     |
|                 |              | % dans Type de contrat | 56,3%              | 1,0%       | 42,7%    | 0,0%     | 100,0% |
| Total           |              | Effectif               | 286                | 22         | 237      | 4        | 549    |
|                 |              | % dans Type de contrat | 52,1%              | 4,0%       | 43,2%    | 0,7%     | 100,0% |

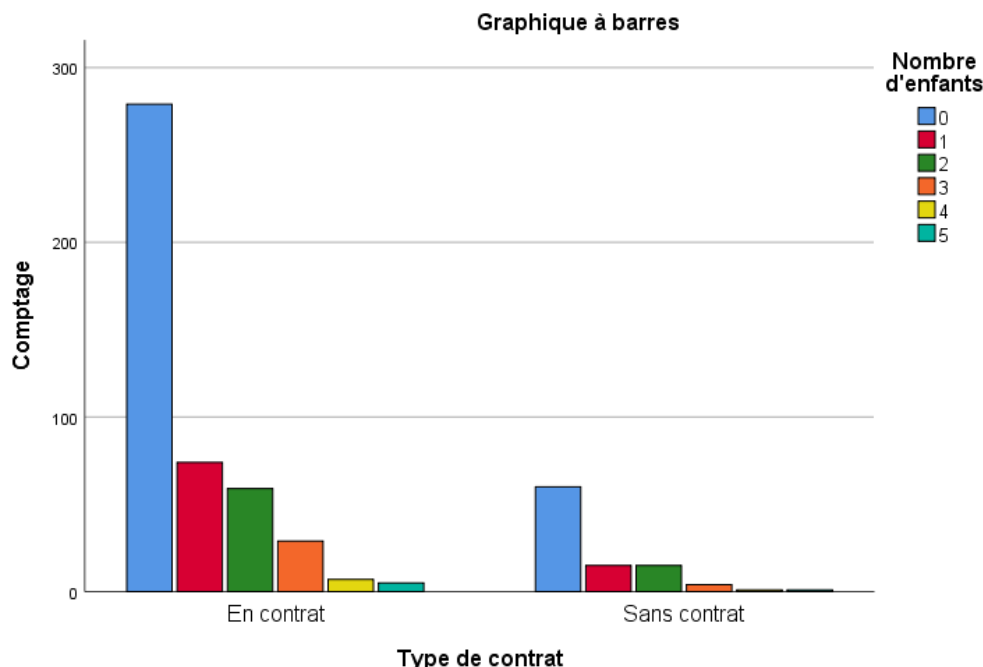
Source : données de l'auteur

En revanche, les personnes mariées représentent 42.7% des employés sans contrat, contre 43.3% des salariés sous contrat. Les divorcés, quant à eux, représentent 1% des employés sans contrat, contre 4.6% pour les travailleurs sous contrat. Ces résultats sont consolidés par l'enquête effectuée par le HCP (2014). Effectivement, 59.5% des salariés dans l'économie traditionnelle au Maroc sont célibataires, 38.5% sont mariés, 1.6% sont divorcés et les veufs représentent 4%. L'explication de ces chiffres se trouve dans les travaux de P. Jensen et N. Smith (1990). Ces derniers ont affirmé que le chômage augmente le risque de séparation, les mariés sont alors contraints de chercher la stabilité dans leur emploi, au lieu de s'impliquer dans le secteur informel hautement instable.

En rapport avec la variable précédente, le nombre d'enfants constitue un facteur explicatif de l'appartenance à l'une des deux catégories d'emploi ; même si l'écart ne semble pas énorme dans notre échantillon. Avoir des enfants à charge augmente légèrement la probabilité d'exercer dans le

secteur formel, sous contrat : ainsi, nous observons que 37.5% des salariés sans contrat ont au moins un enfant alors que ce taux monte à 38.4% pour les salariés sous contrat.

**Graphique 3.1. Répartition des salariés sans contrat et en contrat selon le nombre d'enfants**



*Source : données de l'auteur*

De même, l'Insee (2003) a montré que l'instabilité professionnelle oblige les employés tant dans le secteur formel qu'informel à repousser leurs projets de famille (Insee, 2003).

La description des variables sociodémographiques de notre première régression n'a pas révélé de surprises. Nous passons maintenant à la description des emplois proprement dits.

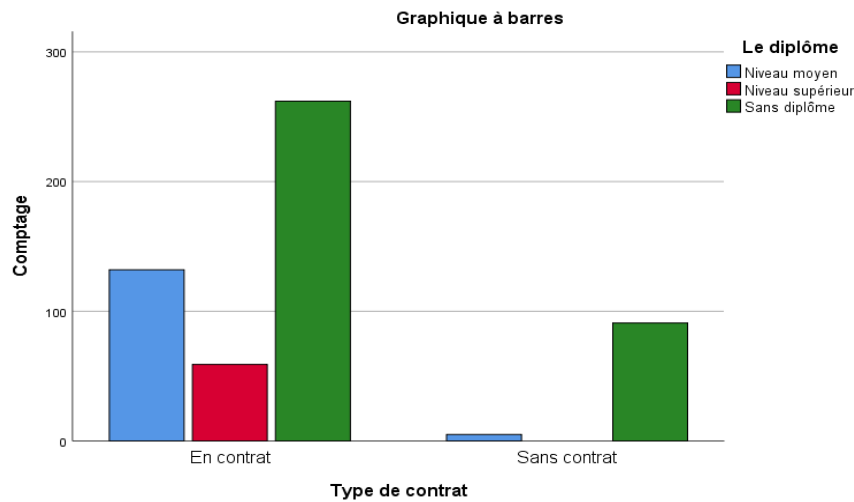
### 3.2. Caractéristiques professionnelles de l'échantillon

Les employés sans contrat sont moins diplômés que les salariés du secteur formel. En effet, 94.8% des salariés de l'économie traditionnelle n'ont pas de diplôme, tandis que les 5.2% restants ont un niveau d'études moyen<sup>1</sup>. En revanche, 57.8% des salariés « formels » (i.e. travaillant dans le secteur formel) ne disposent d'aucun diplôme ; 29.1 % ont un niveau d'éducation moyen et seulement 13% d'entre eux disposent d'un diplôme supérieur<sup>2</sup>.

<sup>1</sup>Les diplômes de niveau moyen regroupent les certificats de l'enseignement primaire, ceux du secondaire collégial et les diplômes de qualification ou de spécialisation professionnelle

<sup>2</sup>Les diplômes de niveau supérieur regroupent les baccalauréats, les diplômes de techniciens ou de techniciens spécialisés et les diplômes d'enseignement supérieur (facultés, grandes écoles et instituts).

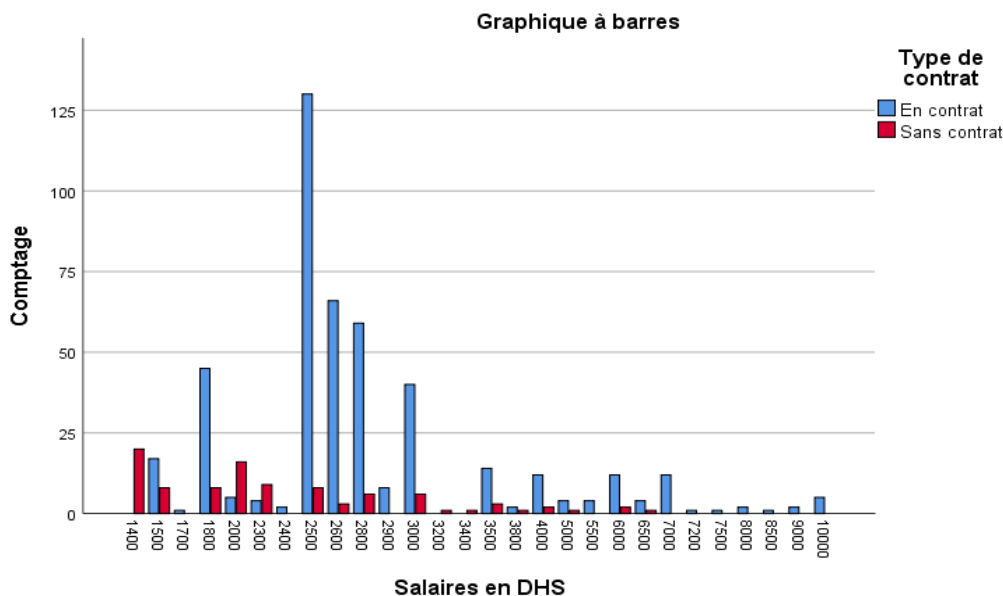
**Graphique 3.2. Distribution de l'échantillon selon le niveau de diplôme**



Source : données de l'auteur

La répartition de notre échantillon des travailleurs informels selon le diplôme se conforme donc tout à fait aux chiffres du HCP (2014). Effectivement, en 2014, cette dernière source montrait que 57,6% des travailleurs du secteur informel n'avaient aucun diplôme, contre 34,2% qui avaient atteint le niveau moyen, et seulement 3,1% qui disposaient d'un diplôme du niveau supérieur. En outre, conformément à nos prévisions, les salaires sont plus importants sur les emplois formels que sur les emplois informels.

**Graphique 3.3. La distribution de la population de l'emploi informel et celle de l'emploi formel selon la variable du salaire**



Source : données de l'auteur

La plupart des travailleurs de notre échantillon bénéficient d'une rémunération qui se situe autour du salaire minimum légal. Cependant, cela ne signifie pas l'absence de quelques points de

divergence entre l'emploi informel et l'emploi formel. En effet, la majorité des employés formels bénéficient de salaires qui dépassent largement le SMIG<sup>3</sup>. Ce constat est confirmé par la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur formel et qui dépasse 3030 DHS. En revanche, l'économie traditionnelle offre des salaires qui se situent fortement en dessous du SMIG, à tel point que la moyenne des rémunérations perçues par les travailleurs informels ne dépasse pas 2314 DHS. On remarque aussi que la dispersion des salaires dans le secteur formel est plus importante que dans le secteur informel. Cette différence dans la dispersion s'explique par la grande homogénéité qui caractérise la catégorie des travailleurs informels, contre une hétérogénéité relative dans la catégorie des employés formels. Effectivement, ces derniers sont des fonctionnaires, des cadres et aussi de simples manouvriers. Ce groupe se caractérise donc par des disparités élevées. Par contre, les travailleurs informels sont presque tous de simples ouvriers se caractérisant alors par une homogénéité importante.

**Tableau 3.3. Comparaison des statistiques descriptives des salariés informels et formels selon la variable salaire**

|                                        | N   | Minimum | Maximum  | Moyenne   | Ecart type |
|----------------------------------------|-----|---------|----------|-----------|------------|
| Salaires en DHS des salariés formels   | 453 | 1500,00 | 10000,00 | 3030,9051 | 1486,96946 |
| Salaires en DHS des salariés informels | 96  | 1400,00 | 6500,00  | 2313,5417 | 1007,61519 |

*Source : données de l'auteur*

La sous-section suivante révèle, à travers une étude économétrique faite par Eviews, le poids des diverses variables socioéconomiques (sociodémographique et professionnelles) dans la nature de l'emploi occupé.

L'employé qui exerce dans l'économie traditionnelle sera représenté par une variable dépendante dichotomique que l'on cherche à expliquer via un modèle économétrique. On associe la valeur 1 au salarié s'il travaille dans le secteur informel et 0 s'il travaille dans le secteur formel. Cette variable endogène à deux valeurs sera expliquée par une panoplie de variables exogènes qui comprennent des aspects individuels, familiaux, professionnels et du capital humain. Nous n'intégrons pas le genre dans les variables explicatives puisque, dans le secteur informel de notre échantillon, tous les travailleurs sont des hommes. Ce secteur concerne en effet essentiellement deux domaines : le commerce de gros et l'artisanat du cuir, qui sont exclusivement réservés aux hommes selon les traditions.

Notre variable dépendante est binaire, ce qui exclut l'utilisation de méthodes d'inférence classiques qui se fondent sur des relations linéaires. Effectivement, la relation unissant la variable endogène à chacune des variables exogènes n'est pas linéaire, elle est sous forme d'un 'S'. Cela est dû à l'absence de continuité de la variable dépendante. Nous avons donc opté pour un modèle économétrique qualitatif reposant sur la probabilité d'occurrence de l'évènement ; nous utilisons un modèle probit (fondé sur une loi normale). Nous testons la probabilité d'être dans l'emploi informel par rapport à la situation de l'emploi formel.

Le taux de significativité du modèle testé est important, car on a obtenu une p-value inférieure à 5%, ce qui permet de conclure à un lien significatif entre la variable réponse et la variable prédictive. De même, la régression apparaît comme pertinente. On note, en effet, la valeur du R carré, qui signifie que les deux tiers de la variation de notre variable endogène sont expliqués par le modèle.

<sup>3</sup> En 2020, Le salaire minimum légal net est de 2.638 DHS (11 DH marocain équivalent à 1 Euro en moyenne).

### 3.3. L'estimation du modèle

L'estimation de notre équation donne les résultats suivants :

**Tableau 2. Résultats de l'estimation de la probabilité d'occuper un emploi informel**

| Variable                                  | Coef estimé B | E.S       | Wald   | ddl | Significatio <sup>4</sup> | Exp(B)     | Intervalle de confiance 95% pour EXP(B) |       |
|-------------------------------------------|---------------|-----------|--------|-----|---------------------------|------------|-----------------------------------------|-------|
|                                           |               |           |        |     |                           |            | Inf                                     | Sup   |
| Âge (années)                              | -0,005        | 0,031     | 0,026  | 1   | 0,0872                    | 0,995      | 0,946                                   | 1,067 |
| État matrimonial (référence : "Veuf(ve)") |               |           | 2,142  | 3   | 0,0543                    |            |                                         |       |
| Célibataire                               | 19,618        | 19366,174 | 0,000  | 1   | 0,0999                    | 331275293  | 0,000                                   | .     |
| Divorcé(e)                                | 18,060        | 19366,174 | 0,000  | 1   | 0,0999                    | 69707996   | 0,000                                   | .     |
| Marié(e)                                  | -19,558       | 19366,174 | 0,000  | 1   | 0,0999                    | 3,206      | 0,000                                   | .     |
| Nombre d'enfants                          | -0,080        | ,180      | 0,197  | 1   | 0,0657                    | 0,923      | ,649                                    | 1,314 |
| Diplôme (référence : "Sans diplôme")      |               |           | 18,904 | 2   | 0,000                     |            |                                         |       |
| Niveau moyen                              | -2,149        | 0,494     | 18,904 | 1   | 0,000                     | 0,117      | 0,044                                   | 0,307 |
| Niveau supérieur                          | -19,533       | 5143,194  | 0,000  | 1   | 0,0997                    | ,000       | 0,000                                   | .     |
| Salaires en DHS                           | -0,000001     | 0,000     | 0,761  | 1   | 0,0383                    | 0.99999900 | 0,999                                   | 1,000 |

Source : données de l'auteur

Note de lecture : l'interprétation des variables qualitatives se fait de manière traditionnelle. Celle des variables quantitatives (continues) est basée sur la notion de "Odds Ratio (colonne « Exp (B) )"<sup>5</sup>. Par exemple, pour la variable "Nombre d'enfants" l'Exp(B) est égale à 0.923, ce qui implique que chaque enfant supplémentaire augmente les chances de son père de passer d'un emploi informel à un emploi formel de 93.3%. Le salaire, quant à lui, nous informe que la relation entre la rémunération et l'emploi informel est négative. En d'autres termes, l'augmentation du salaire de 100 DHS, par exemple, augmente les chances de passer d'un emploi informel à un emploi formel de 100 fois.

Nous interprétons maintenant les résultats obtenus dans le tableau ci-dessus en les subdivisant en deux groupes de déterminants.

### 3.4. Résultat et discussion

Nous analysons d'abord les facteurs sociodémographiques (3.4.1) puis les déterminants professionnels (3.4.2).

#### 3.4.1. Le rôle des variables sociodémographiques

Pour la variable âge, on constate qu'elle est corrélée négativement avec l'emploi informel. Ce constat trouve son explication dans la recherche de la stabilité. En effet, plus on avance dans l'âge, plus on recherche la stabilité dans l'emploi dans le secteur formel, Ceci est confirmé par les

<sup>5</sup> Supposons qu'une entreprise a gagné 7 appels d'offre sur 10. La probabilité pour cette entreprise de gagner un appel d'offre dans l'avenir est donc 7/10, contre une probabilité d'échec de 3/10. L'odds ratio de gagner un appel d'offre est le 7/10 divisé sur 3/10, ce qui donne 7/3. On peut dire alors que les chances de gagner et plus que le double de celles d'échec.

statistiques du HCP (2014) qui montrent que 56.9% de travailleurs de l'économie traditionnelle appartiennent à la tranche d'âge 35-59 ans contre 34% qui ont moins de 35 ans, au moment où ceux qui dépassent 60 ans et plus ne constituent que 9% de l'effectif global. Au total, la moyenne d'âge des travailleurs dans le secteur traditionnel est de 40 ans quel que soit le genre.

La variable "État matrimonial", quant à elle, nous donne des résultats importants. Certes, la théorie stipule que la situation matrimoniale est significative seulement pour le segment des salariées du secteur formel (H. Gherbi, 2014), mais notre modèle donne des résultats qui apparaissent logique. En fait, la relation entre l'emploi informel et la modalité "Célibataire" est positive (en se référant à la modalité référence : Veuf(ve)), Cela veut dire que les célibataires sont moins sensibles à la stabilité dans l'emploi, car ils ont moins d'engagements. En revanche, la corrélation entre l'emploi informel et la modalité "Marié(e)" est négative, Cela signifie que les mariées sont plus sensibles à la stabilité dans l'emploi, car ils ont plus d'engagements en termes de besoins familiaux à satisfaire. Ils cherchent donc plus de stabilité dans l'emploi et plus des avantages sociaux qui ne pourraient être offerts que par le secteur formel.

Pour la variable "Nombre d'enfants", le résultat obtenu dans notre modèle est significatif. Cette variable est liée négativement avec l'emploi informel. La présence d'enfants au sein d'un ménage implique plus de besoins à satisfaire au fur et à mesure que le nombre de ces derniers augmente. Le chef du ménage préfère donc un emploi formel, car ce dernier offre la stabilité d'emploi, le grand salaire et les avantages sociaux indispensables pour satisfaire les besoins d'une famille ayant des enfants en charge. Cela rejoint par certains côtés l'étude effectuée par A. Kolev (2000). Ce dernier a montré que la présence d'enfants au sein du ménage exerce un effet asymétrique selon le genre. Pour les femmes, la présence d'enfants à charge accroît la préférence pour le temps libre et diminue la probabilité d'occuper un emploi informel. Pour les hommes, l'existence d'enfants demeure plutôt associée à un besoin de revenu supplémentaire, ce qui intensifie leur participation au secteur informel parallèlement à leurs emplois formels. Le point commun entre notre étude et celle de Kolev (2000) est la recherche de plus de revenus par le chef de ménage. Au Maroc, les grands salaires se trouvent quasi exclusivement dans le secteur formel. Par contre, Kolev (2000) affirme que l'on pourrait atteindre le même objectif par la combinaison de deux emplois, l'un formel et l'autre informel.

Si les variables sociodémographiques sont significatives, ce qui ne nous surprend pas, les facteurs professionnels sont censés être plus révélateurs.

### **3.4.2. Le rôle des variables professionnelles**

La variable diplôme, quant à elle, est très significative. Le niveau moyen et le niveau supérieur sont négativement corrélés avec l'emploi informel. Cela veut dire que l'emploi dans l'économie traditionnelle est essentiellement pour les non-diplômés. Ces résultats vont dans le même sens que les statistiques du HCP (2014) décrits dans la sous-section précédente.

Les travailleurs de l'économie traditionnelle sont moins rémunérés que leurs homologues de l'économie moderne, à la fois en raison d'un plus faible revenu horaire et de l'irrégularité de leur activité professionnelle (R. Mejjati Alami, 2008). En outre, l'absence de tenue de comptabilité et surtout l'irrégularité des recettes rendent la tâche d'estimer correctement la rémunération des travailleurs informels relativement difficile.

## **4. Conclusion**

Conscient des enjeux liés au secteur informel au Maroc, et vu la position qu'occupe ce secteur dans l'économie marocaine et l'intérêt qu'il ne cesse de susciter, ce serait donc une entreprise impossible de vouloir analyser le marché du travail marocain sans mettre le secteur informel au cœur de cette analyse.

Avec le Maroc, nous sommes donc en présence d'un pays en développement doté d'une économie informelle très importante. Cette grande informalité signifie qu'une partie importante de sa main-d'œuvre n'est pas couverte par la législation du travail et, par conséquent, les travailleurs de ce secteur traditionnel sont dépourvus des droits fondamentaux du travail. Quant à lui, le système de sécurité sociale doit encourager le travail sur le secteur formel tout en protégeant les travailleurs du secteur informel. Cela nécessitera une réorganisation majeure de ce système de protection sociale, et ce, en se basant sur la créativité et l'équité tout en cherchant l'efficacité et l'efficience. Ceci constitue le cœur de l'approche extensive.

En outre, géographiquement et professionnellement dispersés, les salariés ruraux ne sont pas atteints facilement par les moyens administratifs. Le segment urbain non structuré du marché du travail, quant à lui, contient des professions qui se caractérisent par une grande instabilité d'emploi. En conséquence, le chômage revêt l'uniforme du sous-emploi plutôt que celui du chômage frictionnel ou cyclique, que l'on trouve habituellement dans les pays développés.

La régression logistique effectuée nous a permis d'identifier les facteurs déterminants le recours à l'emploi informel. Ces facteurs sont principalement, le diplôme et l'âge. En effet, être sans diplôme augmente les chances de travailler dans l'informel. Ce type d'emploi attire essentiellement les moins qualifiés et il est présent aussi chez les qualifiés avec une intensité moins importante. Quant à la rémunération, les employés informels sont moins rémunérés par rapport à leurs homologues permanents.

Les résultats de notre étude et ceux de A. Kolev (2000) affirment que le marché du travail traditionnel se composait de groupes hétérogènes. On trouve, d'une part, des personnes appartenant à l'économie moderne et qui cherchent à s'absoudre de la fiscalité et, d'autre part, des employés réguliers en difficulté cherchant un revenu supplémentaire dans l'informel, ainsi que des chômeurs sans droits ou découragés, des retraités et des travailleurs clandestins.

L'idée qui stipule que l'économie traditionnelle sera appelée à disparaître à terme si certaines mesures sont prises en modernisant l'ensemble de l'économie et en favorisant le développement, selon un mécanisme spontané, est de plus en plus mise en doute. Effectivement, l'évolution du secteur informel n'est pas linéaire. Il s'agit d'une dynamique hétérogène qui diffère selon la branche d'activité, l'environnement macroéconomique, les conditions du marché, de travail, etc. L'avenir de l'économie traditionnelle soulève plusieurs interrogations. Faut-il stimuler l'absorption de l'informel par le formel ou au contraire réaliser une sorte de complémentarité entre les deux secteurs ? Doit-on réglementer l'informel ou à l'inverse libéraliser le formel ? Faut-il agir sur l'offre en se concentrant sur les UPI (accès au financement, aux technologies...) ou agir directement sur la demande ?

L'hétérogénéité de l'économie traditionnelle implique l'adoption des stratégies différenciées. Dans le cadre de la perspective de la flexicurité, la problématique qui s'impose le plus est celle de la sécurisation de la main-d'œuvre informelle. Il ne s'agit pas de formaliser le secteur informel mais de compenser sa flexibilité extrême par une sécurisation suffisante des travailleurs informels.

La flexicurité peut alors apparaître comme un moyen de réaliser une sorte de complémentarité entre les deux économies à court terme. Par contre, il faut garder en tête que sa visée de long terme peut très bien être la flexibilisation de l'économie moderne pour la rapprocher des « codes » (ou de

l'absence de codes plus précisément) de l'économie traditionnelle. Il s'agit donc de l'absorption du formel par l'informel en renforçant les différents types de sécurité et en mettant en place les différentes modalités de flexibilité. Ceci sera l'objet de prochaine étude.

## Références

- (1). Assidon, E. (1992). Les théories économiques du développement. Repères. La Découverte.
- (2). BIT (1972), Employment, Incomes and Equality. A Strategy for increasing productive Employment in Kenya. OIT, Genève.
- (3). BIT (1993). Résolution concernant les statistiques de l'emploi dans le secteur informel, adoptée par la quinzième conférence internationale des statisticiens du travail. Organisation Internationale du Travail, Genève P2.
- (4). BIT (2002). Travail décent et économie informelle. Numéro Rapport VI de Conférence Internationale du Travail. Organisation Internationale du Travail, Genève.
- (5). Cogneau, D., Razafindrakoto, M. et Roubaud, F. (1996), « Le secteur informel urbain et l'ajustement au Cameroun », Revue d'économie du développement, Vol. 3, pp. 27-63.
- (6). De Soto H. (1994), L'autre sentier: la révolution informelle dans le Tiers-Monde, La découverte, Paris, 245p.
- (7). Gallissot R. (1991), « Société formelle ou organique et société informelle », in C. Coquery-Vidrovitch et S. Nedelec, Tiers-Monde : l'informel en question ?, L'harmattan, Paris, p.285.
- (8). Gherbih. (2014) Caractéristique et déterminants de l'emploi informel en Algérie: cas de la wilaya de Béjaia, Mondes en Développement, tome 42, n° 166, 45-58.
- (9). Hart K. (1973), « Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana », Journal of Modern African Studies, n°2, p.61-89.
- (10). HCP (2000), Enquête nationale sur le secteur informel non agricole, Rapport des premiers résultats, Direction de la statistique.
- (11). HCP (2009), Enquête nationale sur le secteur informel non agricole, Rapport des premiers résultats, Direction de la statistique.
- (12). HCP (2014), Enquête nationale sur le secteur informel 2013/2014, Rapport de synthèse.
- (13). Kolev A. (2000), "Labour Supply in the Informal Economy in Russia During Transition", CEPR Working Paper No 2024.
- (14). Lachaud J-P. (1976), Contribution à l'étude du secteur informel en Côte d'Ivoire : le cas du secteur de l'habillement à Abidjan, Thèse de Spécialité, Bordeaux I.
- (15). Lewis W. A. (1954), "Economic Development with Unlimited Supplies of Labor" Manchester School of Economic and Social Studies, Vol. 22, pp. 139-91.
- (16). Marniesse S. (1997), Etude des trajectoires de microentreprises dans les pays en développement, aspects théoriques, méthodologiques et premiers résultats d'enquête sur échantillon constant, Document de travail, DT/97/06.
- (17). Massiah, G. et Trébillon, J. F. (1998). Villes en développement. La Découverte.
- (18). Mejjati Alami R. (2008), Etude sur les activités informelles de Derb Ghallef, CESEM, Rabat, Maroc.
- (19). Moser C. (1978), « Informal Sector or Petty Commodity production: Dualism or Dependence in Urban Development », World development, 6, n°9-10, p.1041-1064.
- (20). Nihan G. (1980) « Le secteur non structuré : signification, aire d'extension du concept et application expérimentale », Revue Tiers-Monde, n°82, p.261-284.

- (21). Rey H. (1992), Secteur informel et marché. Contribution au numéro spécial des Cahiers des Sciences Humaines de l'ORSTOM sur le marché dans les pays en voie de développement, 13 p.
- (22). Sethuraman S. V. (1976), « Le secteur urbain non structuré: concept, mesure et action », Revue internationale du travail, vol 1, n°114.